Le mystérieux assassinat du Polonais Kumos dans la forêt de Raismes

L'enquête ouverte par le parquet de Valenciennes pour élucider le troublant mystère de l'assassinat du Polonais Stanislas Kumos se poursuit activement.

Au cours de la journée d'hier, MM. Chauvin et Coussemaker, de la police mobile de Lille, se sont rendus dans la région minière du Pas-de-Calais où Kumos demeura jusqu'au 17 mai. La victime a peut-être laissé là-bas des amis parmi ses compatriotes, qui pourront utilement guider la marche de l'enquête.

Il est à remarquer que sur la feuille d'immatriculation de Kumos on a relevé le nom d'un logeur de la rue de Selleumines, à Méricourt-sous-Lens. Or, fait singulier, des renseignements que nous avons reçus, Kumos ne figure nullement sur le registre de ce logeur, et il n'y est pas connu. La victime avait-elle simplement noté cette adresse parce que c'était celle d'un ou d'une amie?

Il sera peut-être intéressant de retrouver un couple polonais qui habita en cet endroit et l'a quitté pour d'autres cieux, peut-être la région de Valenciennes, il y a quelques mois.

L'arrestation de deux Tchécoslovaques

Nous avons dit hier que les gendarmes de Saint-Amend avaient arrêté à Hesnon deux Tchécoslovaques qui se trouvaient en état de vagabondage.

Ces individus, qui se nomment Tadja Marintic, 23 ans, journalier, et Vinko Tomas, 24 ans, mécanicien, ont fourni, au cours de leur interrogatoire, des explications embarrassantes.

Ils ont déclaré qu'ils étaient en France depuis cinq mois et n'avaient pas travaillé; ils voyageaient avec l'argent qu'ils avaient à leur arrivée.

Tous deux ne purent désigner aucune des villes où ils auraient séjourné.

Ils ne possédaient aucune pièce d'identité française, mais les gendarmes trouvèrent dans la doublure du paletot de Tadja et dans la doublure du pantalon de Vinko, l'adresse d'une personne habitant la Belgique et un billet de chemin de fer Paris-Blanc-Misseron.

Vinko, interrogé sur la provenence de ce billet, ne put fournir aucune explication.

Toujours dans la doublure des vêtements de Tadja les gendarmes trouvèrent un billet de dix francs, et sur Vinko un somme de 106 francs, ainsi qu'un papier daté de Grenoble, et sur lequel il ne donne aucune explication.

La situation de ces deux individus, qui ont été incarcérés à la maison d'arrêt de Valenciennes, va être examinée sérieusement.

Les imposantes funérailles du cardinal Luçon à Reims

Les obsèques du cardinal Luçon ont été célébrées mardi matin, en présence d'une foule evaluée à 40.000 personnes.

La façade de l'archevêché evait été tendue d'una simple draperie noire. Deux sections du 106e régiment d'infanterie rendaient les honneurs. A 11 h., quand le cardinal Meurin, archevêque de Lyon, fit la levée du corps, en présence de trente prélats, toutes les cloches du diocèse sonnèrent le glas. Le chanoine Frézet, au nom de l'Académie nationale de Reims, adressa un dernier adieu à la dépouille du prélat. Le cercueil enveloppé d'un drap rouge fut déposé sur la corbillard attelé de deux chevaux noirs caparaçonnés de blanc. Et un long cortège commença à se dérouler. Autour du corbillard se trouvaient le maréchal Franchet d'Espérey, M. Chiranx, préfet de la Vendée, ancien préfet de Reims, le comte de Mun, président de la Chambre de commerce, le docteur Roussel, président de la Société de la Légion d'honneur, etc.

Mgr Neveux, évêque auxiliaire, vicaire capitulaire du diocèse, conduisait le deuil. Il précédait le général Lasson, qui marchait seul, puis venaient M. Maginot, représentant le gouvernement, et le maréchal Pétain.

Sur la place du Parvis, les troupes présentèrent les armes, les musiques sonnèrent « aux champs ». La cathédrale n'avait aucune décoration extérieure. L'intérieur était tendu de noir.

La messe a été dite par Mgr Tissier, évêque de Châlons. Les cinq absoutes rituelles ont été données par les archevêques Maurin, Binet, Charost, le nonce Mgr Meglione et Mgr Tissier.

Aussitôt après l'office, qui dura deux heures, la foule qui était restée massée sur la place et dans les rues avoisinantes fut admise à défiler devant le catafalque jusqu'à 16 h.

L'inhumation du corps du cardinal a eu lieu hier soir, dans le caveau spécial des archevêques, situé dans la cathédrale.

Le monument commémoratif de la bataille de la Marne a été confié à des artistes valenciennois

Mardi a eu lieu le jugement définitif du concours ouvert pour l'érection du monument commémoratif de la bataille de la Marne. Le choix du jury s'est porté sur l'œuvre établie par trois sculpteurs valenciennois: MM. Alfred Bottieux, Albert Petrise, tous deux premiers seconds grands prix de Rome, et René Dubacq, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, de concert avec MM. Spadacini et Rebsgileil, architectes à Valenciennes.

Ce brillant succès fait honneur à ces cinq jeunes artistes, qui voient leurs efforts récompensés après plusieurs mois de dur labeur.

Un infanticide à Loon-Plage

Dans un sac de voyage en toile on a découvert hier sur le sable de la plage de Loon-Plage le corps d'un bébé.

C'est un douanier qui, effectuant sa tournée, a fait cette trouvaille. En ouvrant le sac il découvrit à l'intérieur un cadavre d'enfant qui, enveloppé dans une étoffe, entrait déjà en état de décomposition.

L'enfant, du sexe féminin, aurait vécu quelques jours. On a relevé sur le cou des traces de strangulation. Il semble que ce paquet ait été rejeté par la mer. Le docteur Ruyssen, médecin légiste, a été commis pour examiner le petit corps. Les linges qui l'entouraient étaient ensanglantés.

Le XVme Congrès National de la Mutualité

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A la fin de la séance de travail le bureau du XVe Congrès national visita la Maternité mutualiste qui sera inaugurée jeudi prochain par M. Désiré Ferry, ministre de la Santé publique, puis se rendit au monument aux Fusillés Lillois où, au nom de la Mutualité française, M. Georges Petit déposa une magnifique plaque de marbre en témoignage de pieuse reconnaissance pour les héros de notre cité.

— En soirée, de nouveaux concerts ont été donnés. A 20 h., place Catinat, la fanfare « Les Amis Réunis de Wazemmes », jouait les œuvres suivantes : De Vittel à Paris : Ouverture fantastique ; Lakmé, fantaisie; Grande marche nuptiale ; Sélection sur Carmen ; Si tu voulais, gavotte.

A 20 h. 30, Grand'Place, la musique municipale de Lille, dirigée par M. P. Laigre, se faisait très apprécier et applaudir dans des œuvres de choix qui révèlent un goût réel. Citons : Carnaval norvégien ; Deuxième rapsodie hongroise; Impressions d'Italie ; Les Erynnies : a) danse grecque ; b) la Troyenne ; c) Saturnale ; La Ronde des Saisons ; Rapsodie norvégienne.

La journée de Mercredi

Ce sera celle de l'ouverture du Congrès

L'assemblée d'ouverture du Congrès se tiendra mercredi à 10 h. 30, dans la salle de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, sous la présidence de M. Georges Petit, président de la Fédération Nationale de la Mutualité française, vice-président du Conseil supérieur des Sociétés de Secours Mutuels.

A l'ordre du jour figurent un discours de M. Victor Degouy, président de l'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Nord, président du Comité local d'organisation du Congrès : un rapport de M. Romain Laville, secrétaire général de la Fédération nationale de la Mutualité française, membre du Conseil supérieur des Sociétés de Secours Mutuels, sur la suite donnée aux décisions du XIVe Congrès, et des discours de MM. Salengro, député du Nord, maire de Lille ; Langeron, préfet du Nord ; Daniel Vincent, ancien ministre du Travail, sénateur du Nord, président d'honneur de l'Union départementale des Sociétés de Secours mutuels du Nord ; Gaston Roussel, conseiller d'Etat, directeur de l'Administration générale de la Mutualité et des Assurances sociales au ministère du Travail et de la prévoyance sociale et M. Georges Petit, président du Congrès.

— L'après-midi, aura lieu une visite aux champs de bataille des Flandres. Voici le programme de cette randonnée : départ de Lille, vers 14 heures. Itinéraire : Bondues, Halluin, Menin, Gheluwelt, monuments anglais et nombreux cimetières, Ypres (Menin Gate, Les Halles d'Ypres), Mont Kemmel (Cimetière militaire français), Bailleul (sa reconstruction), Armentières (retour à Lille vers 19 h.)

— Le soir, à 19 heures, les congressistes seront reçus à l'Hôtel de Ville de Lille par M. Roger Salengro, député-maire de Lille et le Conseil municipal.

Auditions musicales

Mercredi, les auditions musicales suivantes, auront lieu : 1° à 20 h., place Ratisbonne, par la Fanfare du Sud : 1° Marche américaine ; 2° Secret de Sphynx ; 3° Cypris, fantaisie ; 4° Au-delà des Pyrénées, fantaisie ; 5° Le P'tit Quinquin.

II. — A 20 h. 30, Grand'Place, par l'Harmonie de l'Escadron de Flandre ; 1° La 56e brigade ; 2° Chant de Gloire ; 3° l'Arlésienne ; 4° Le Voltigeur ; 5° Alsace-Lorraine ; 6° Patria ; 7° Sur un marché Persan ; 8° Ameeresstrande ; 9° La Marseillaise.

Sociétés convoquées

Les membres des sociétés ci-dessous désignées sont priés de se rassembler à 13 h. 30, le dimanche 8 juin, près du Palais Rameau, afin de participer au cortège de la Mutualité : Société des Comptables et Employés de Lille. « La Fraternité » de Waltignies ; Bataillon de sapeurs-pompiers de Lille ; Anciens chasseurs à pied ; Anciens sous-officiers ; « La Fraternelle » de Wazemmes.

La 32me Fête de Gymnastique de l'Association Régionale du Nord et du Pas-de-Calais, à Lens (7-8-9 Juin 1930)

97 Sociétés — 3.000 Gymnastes y participeront

La 32e Fête-Concours de gymnastique, qui se déroulera à Lens, les 7, 8 et 9 juin (Pentecôte), s'annonce comme devant obtenir un succès sans précédent. 97 sociétés groupant plus de 3.000 gymnastes, y participeront. Les nombreux étrangers qui suivront les divers concours auront de quoi se distraire. La Fête de Nuit qui aura lieu le dimanche, à 21 h., sur la place Jean-Jaurès, sera le clou de la fête. Jamais on n'aura vu pareille féerie, la Municipalité lensoise tenant, par ses décorations et ses illuminations, à donner aux étrangers un spectacle digne de sa réputation, qui consiste à toujours mieux faire.

Nous donnons ci-dessous le programme qui vient d'être arrêté :

JOURNÉE DU SAMEDI 7 JUIN

Toute la journée et jusqu'au dernier train, réception en gare de Lens, des sociétés, par les Commissaires délégués et le Comité de réception. A 11 heures, salle de la Mairie, réunion de la Commission de tir. A 19 h. 30, en gare de Lens, réception du drapeau de l'Association régionale et des délégations de gymnastique. A 15 h. 30, au Stade municipal, fête de la Jeunesse des Ecoles de la ville de Lens, sous la présidence de MM. Maës, député-maire de Lens; Wachmar, président de l'A. R. G.; Sarthou, inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais, avec le concours de la Fanfare Municipale. A 19 heures, à l'Hôtel de Ville, réunion du Jury des concours. A 20 h. 30. Hôtel des Sapeurs-Pompiers, banquet du Jury. A 20 h. 30, à l'Hôtel de Ville, réunion du Comité central de l'A. R. G. Remise du drapeau de l'A. R. G., à la Villa de Lens. A 21 h. 30, salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, assemblée générale de l'Association régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, sous la présidence de M. C. Wachmar, président de l'A. R. G. A 22 heures, retraite aux flambeaux, A 23 heures, feu d'artifice, place du Cantin.

JOURNÉE DU DIMANCHE 8 JUIN

A 5 heures, réveil en fanfare. Toute la matinée, réception des Sociétés par les Commissaires et le Comité de réception. A 11 heures, à la Gare de Lens, réception de M. le Préfet du Pas-de-Calais, sous la présidence duquel la Fête est placée. Rassemblement de tous les drapeaux et présidents des sociétés, place de la Gare, à 10 h. 30. Des primes seront tirées au sort entre les porte-drapeaux (un numéro leur sera remis par les contrôleurs). De 7 h. à 12 heures, places de la République, du Cantin et Stade Municipal ; concours de section simultané, concours d'applications utiles, concours spéciaux en section, concours de tir à la carabine. A midi, banquet officiel, salle de l'Alhambra, rue de la Gare, sous la présidence de MM. Peytral, préfet du Pas-de-Calais; Maës, député-maire de Lens; Wachmar, président de l'A. R. G. A 14 h. 30, rassemblement des sociétés. A 15 heures, défilé des sociétés. A 15 h. 30, place de la République, grande fête officielle de gymnastique. Continuation des concours, sous la présidence de M. Peytral, préfet du Pas-de-Calais; concours de sections simultané; concours d'applications utiles; concours de pyramides en séries; travail simultané aux parallèles, par l'Association des gymnastes de l'arrondissement de Béthune; leçon d'éducation physique par les gymnastes de l'Union Roubaix-Tourcoing et ses cantons; production, par les délégations des sokols polonais; mouvements d'ensemble généraux en musique. A 21 heures, place Jean-Jaurès, grande fête de nuit : ballets, tournois, scènes acrobatiques, poses, tableaux.

JOURNÉE DU LUNDI 9 JUIN

De 7 à 12 heures, sur les places de la République, Jean-Jaurès, du Cantin, Stade Municipal, championnat artistique, championnat athlétique, artistique 2e catégorie, athlétique 2e catégorie, concours de vétérans, concours de tir. A 14 h. 30, place de la République, rassemblement des délégations des Sokols polonais. A 15 h. 30, place du Cantin, concours spéciaux entre les Sokols polonais, adultes et fillettes. A 17 h. 30, distribution des prix dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de M. Maës. A 21 heures, place Jean-Jaurès, grand bal populaire.

Le Parlement a repris ses travaux hier

La Chambre a décidé de discuter, vendredi, les interpellations relatives à l'Indochine, puis celles qui concernent les postiers

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La Chambre a inauguré hier, la reprise des travaux parlementaires par un assez joli vacarme. Le tri des 60 interpellations déposées, en a été la cause. Cette opération ne va jamais sans quelques difficultés, mais elle a été rendue hier plus délicate, par l'attitude du gouvernement qui s'abstint de toute intervention et laissa la Chambre, souveraine maîtresse de l'ordre dans lequel seraient discutées les interpellations. La Chambre se trouvant seule a décidé. Il s'ensuivit une grande confusion. Les interpellateurs commencèrent à défiler à la tribune pour réclamer l'urgence de la discussion de leurs interpellations.

On pouvait craindre une séance sans fin, mais une intervention de M. Léon Blum, puis les exhortations de M. Fernand Bouisson, réussirent, non sans peine, à apporter quelques clartés dans le débat.

Après une intervention dernière, d'ailleurs pathétique, de M. Durafour, sur certaines irrégularités qu'il venait d'exposer avec vigueur, M. Fernand Bouisson finit par obtenir de la Chambre, un vote décidant pour les interpellations le maintien de l'ordre du jour fixé à sa précédente séance, c'est-à-dire, la discussion en premier lieu des interpellations sur l'Indo-Chine. Les autres viendront ensuite, en commençant par celles relatives à la grève des P.T.T. Ce dernier vote ne fut d'ailleurs acquis qu'après un nouveau flux de paroles et de bruit. On remarqua, au cours de cette journée, que M. Herriot parut à peine cinq minutes dans les travées radicales ; quant à MM. Daladier et Chautemps, ils brillèrent par leur absence.

La Séance

La séance de rentrée de la Chambre est ouverte par M. Fernand Bouisson à 15 h. 05 devant 300 députés environ.

L'assemblée adopte d'abord sans débat plusieurs projets, notamment la proposition de résolution de M. Charles GONIAUX et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à demander l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la **proposition de loi votée par la Chambre des députés le 17 mars 1925 concernant la fixation du prix de la betterave sucrière** ; le projet tendant à la ratification du projet de convention concernant la **réparation des maladies professionnelles**, adopté par la Conférence Internationale du Travail.

Puis le Président invite la Chambre à régler son ordre du jour notamment en ce qui concerne les interpellations qu'il énumère.

Il demande ensuite quelle date propose le Gouvernement pour la discussion de ces interpellations. M. André Tardieu demande à la Chambre de maintenir la séance du vendredi après-midi de chaque semaine pour la discussion des interpellations et de décider l'ordre des interpellations sous réserve des fixations déjà intervenues.

La catastrophe de Montereau

MM. Rognon et Moch insistent sur l'urgence qu'il y a d'éclairer l'opinion publique sur l'origine véritable de l'accident de chemin de fer qui s'est produit à Montereau. « Y a-t-il eu incurie ou malveillance ? demande M. Rognon. Voilà ce qu'il faudra connaître le plus tôt possible ».

M. Jules MOCH demanda également que son interpellation vienne en tête. « On parle de sabotage, ajoute-t-il : on s'empresse de chercher des raisons notamment du fait de la présence d'un petit chariot de 120 kilos et de l'existence dans la région d'un des derniers noyaux communistes en France (Rires). S'il s'agissait de faire dérailler le train du Président du Conseil l'œil de Moscou était bien mal renseigné puisqu'il aurait fait dérailler un train 3 h. après le passage de M. Tardieu. Hier, j'étais dans un congrès de cheminots et ceux-ci m'ont fait observer que des locomotives poussées par des trains de 700 tonnes enlevaient des automobiles sans dérailler et on voudrait nous faire croire qu'un petit engin de 100 kilos suffirait à faire dérailler ». (Exclamations). M. Jules Moch pense donc que l'explication de l'attentat est une combinaison policière pour renforcer la position du Gouvernement.

La discussion des interpellations

M. BUYAT, député de l'Isère, demande ensuite la discussion de son interpellation sur la politique douanière anglaise.

M. FÉVRIER demande que soit fixée au jeudi 5, l'interpellation de M. Frossard dont il est un des signataires et qui a trait à la grève des P. T. T.

D'autres orateurs insistent ensuite pour que la discussion de leur interpellation vienne au plus tôt. Et on entend successivement ainsi MM. Blum, Outrey, Guernut, Connevot, Berthon, Cachin, Ernest Lafon, Augagneur, Luquet, Durafour qui, dit-il, apportera la preuve que des hommes ont tenté en 1929 une véritable escroquerie de 10 millions aux dépens de l'Etat français (Mouv.). L'orateur ajoute qu'il soutiendra l'accusation à la tribune de la Chambre malgré les attaques et les assignations dont il est l'objet de la part des deux Sociétés qu'il a mises en cause. (Applaudissements).

Enfin M. Fernand BOUISSON précise la position de la question et met aux voix le maintien de l'ordre du jour, c'est-à-dire les interpellations sur l'Indochine en tête de l'ordre du jour de vendredi. Ceux qui veulent la priorité pour les interpellations sur les postiers voteront contre le maintien de l'ordre du jour.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Après une suspension de séance, le Président fait connaître que **le maintien de l'ordre du jour est adopté par 298 voix contre 292. Ce sont donc les interpellations sur l'Indochine qui seront inscrites les premières.**

Il s'agit des interpellations de MM. Moutet, Taittinger, Outrey sur les événements d'Indochine. L'interpellation Berthon sur l'expulsion et l'arrestation de jeunes Indochinois est jointe.

La séance est ensuite levée.

AU SENAT

Au début de la séance de rentrée du Sénat, le Président prononce l'éloge funèbre de M. J. Pams puis celui de M. Gaudin de Villeine décédés. Ces deux discours sont salués par des applaudissements très chaleureux et prolongés.

La Haute Assemblée entend ensuite quelques orateurs réclamer la date la plus proche pour la discussion de l'interpellation qu'ils ont déposée.

Finalement, le Sénat décide de fixer à sa prochaine séance la date de la discussion des interpellations.

La séance est ensuite levée.

M. P. Delcourt, député du Nord, demande la libération du 2e contingent de la classe 1928

M. Pierre Delcourt, député du Nord, a déposé hier à l'ouverture de la séance de la Chambre une proposition de résolution demandant que soient libérés à la date du 1er août 1930, les jeunes gens du 2e contingent de 1928 appelés à effectuer encore 18 mois de service ainsi que ceux des classes antérieures ayant bénéficié d'un sursis d'appel.

La nomination des trésoriers payeurs généraux

Au cours d'une réunion du groupe parlementaire socialiste, M. SALENGRO a été chargé de déposer une proposition de loi concernant la nomination des trésoriers payeurs généraux, receveurs des finances et percepteurs.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 4 juin 1930
Soleil : Lever à 3 h. 52 ; coucher à 19 h. 46.
Lune : Lever à 14 h. 40 ; coucher à 5 h. 39.
Aujourd'hui : Sainte-Emma. Demain : Sainte-Florence.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 3 juin 1930, à 18 heures.
Baromètre : 760 mil. ; hausse depuis la veille à 18 heures : 2 mil. 5.
Thermomètre : Fronde, 15.6 ; minima : 11.3 atteint à 8 heures ; maxima : 16.0, atteint à 17 h.
Etat hygrométrique : 95 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 17 mil. 7 ; Direction du vent : Nord ; Force : modérée ; Direction des nuages : Nord ; Etat du Ciel : couvert.
Temps probable pour mercredi : doux, brumeux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps passable, couvert, brumeux le matin, très nuageux ensuite : vent de Nord-Est 4 à 6 mètres. Température stationnaire le jour. Minimum de température en baisse de 5°.

DISTINCTION. — Nous apprenons que M. Georges Bride, vice-président de la société de secours mutuels des Voyageurs et Employés de Lille et du nord de la France, vient de recevoir la médaille d'argent de la Société républicaine d'Encouragement au Dévouement, en récompense de ses nombreuses années de bons services dans la mutualité. M. Bride était déjà titulaire de la médaille d'or de la Mutualité et des médailles d'honneur des Assurances sociales et de la Prévoyance sociale.

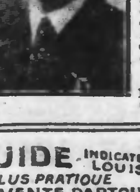

Nous donnons ci-contre la photographie de M. Georges Bride.

GUIDE INDICATEUR LOUIS LE PLUS PRATIQUE EN VENTE PARTOUT — CONSULTEZ LE MASSON Couverture ROUGE

L'horrible massacre d'une famille à l'Arbret

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'habitation faite de cloisons de planches et couverte de tuiles, était assez solide pour attendre quelque temps. Pour y accéder les habitants passaient par la porte du frère du facteur, Louis Bussy, porte qui donne directement sur la route nationale. Il fallait traverser ensuite la cour de la ferme, puis un petit chemin. Le logis était construit à l'écart, caché par devant par des haies épaisses et très hautes; sur le côté par un immense hangar de la ferme Bussy, et d'autres tenants donnaient sur des pâtures séparées par des fils de fer barbelés. A une centaine de mètres la ligne de chemin de fer barrait la propriété.

On pouvait donc, en traversant les pâtures, entrer chez le facteur sans être vu. L'assassin ne devait pas l'ignorer.

L'heure du crime

Que se passa-t-il au cours de la nuit?

M. Tilloy, qui couche dans une chambre du 1er étage d'une maison ayant vue sur le baraquement, dont toujours la fenêtre ouverte parce que souffrant. Il se leva la nuit, vers 4 heures du matin. Il n'entendit rien, il ne vit aucune fumée, ni aucune flamme.

Ce serait donc avant cette heure, car il faisait déjà clair à ce moment, que le drame s'était déroulé.

M. le docteur Dehée, qui examina le cadavre du facteur, déclara que la mort pouvait remonter à six heures. Il était 8 h. 30 quand il arriva. On peut donc approximativement situer l'heure du crime vers 2 heures du matin. Pourtant l'incendie n'éclata que vers six heures, puisque lors de l'arrivée des premiers secours le baraquement commençait à flamber. Le feu dût probablement couver un moment.

Dans ce crime il y a plusieurs choses fort troublantes hormis le commencement de l'incendie.

Le mystérieux assassinat du facteur

C'est ainsi que le cadavre du facteur fut découvert près du seuil de la porte de la maison, le bras au-dessus de la tête comme en un geste désespéré de défense. Le malheureux était en chaussette, le veston déboutonné; son képi se trouvait à quelques mètres de lui. Fut-il tué là? Les traces de sang qui existent sur le sol et sur la barrière semblent l'indiquer. Pourtant, à une quinzaine de mètres vers les pâtures on trouve du sang et une partie de cervelle; vers la ligne de chemin de fer et parallèlement, à une soixantaine de mètres, près de la barrière de fils de fer barbelés, du sang et un morceau de cervelle gros comme le poing. Plus loin encore, dans une autre pâture, à près de 200 mètres du logement, encore du sang et de la cervelle.

Leur coup fait, les bandits ont-ils tenté d'emporter le facteur pour le déposer sur la ligne de chemin de fer? Puis, se ravisant, revinrent-ils en arrière, lançant au-dessus des barbelés le cadavre, qui porte la trace des épines de la barrière? Voulurent-ils, après réflexion, déposer le corps du malheureux facteur dans le baraquement où ils venaient de mettre le feu, pour faire disparaître toute trace. Ou ne purent-ils mettre leur projet à exécution parce qu'ayant entendu du bruit quelque part? M. Tilloy se leva vers 4 heures. Autant de points d'interrogation dans cet imbroglio mystérieux.

Dans les décombres encore fumants de la maison du drame ont fit cette intéressante découverte. Le sachet que portait Mme Bussy et contenant les billets de mille francs a été retrouvé, les coins seuls brûlés. Les assassins n'ont pas eu la petite fortune qu'ils convoitaient. Ou bien le vol ne serait-il pas le mobile du crime?

La difficile recherche des assassins

La pluie qui tomba pendant une partie de la nuit, la foule des spectateurs accourus, les opérations des sapeurs-pompiers, ont fait du sol un cloaque de boue. Une mare assez profonde qui se trouve devant le logis du facteur a été vidée complètement pour alimenter la pompe à incendie et aussi pour rechercher si l'arme du crime n'y avait pas été jetée.

Aucune découverte, aucun indice, aucune présomption, ne peuvent permettre d'établir une piste. Le lieutenant de gendarmerie Le Guilloux, son chef de brigade Derommelaere, ses gendarmes Desmers et Melaye, ont recueilli des dépositions, acté des déclarations, mais rien d'important pouvant faire naître un soupçon sur l'identité des assassins.

Le juge de paix, M. Mehaye, et son greffier, M. Assemand, ont mis les scellés sur les objets de valeur retrouvés et sauvés du feu.

La brigade mobile de Lille, composée de MM. Droiton, commissaire; Faisset et Mauger, est arrivée hier après-midi sur les lieux de la sanglante tragédie, pour commencer immédiatement ses opérations.

De leur côté, MM. Latulle, procureur de la République; Masson, juge d'instruction à Arras ; Guilloux, greffier, et le docteur Brassart, médecin-légiste, ne tardèrent pas à se rendre à l'Arbret, pour recueillir tous renseignements et entendre tous témoins.

Parquet et policiers inspectèrent les ruines fumantes du tragique baraquement, où les cadavres brûlés des femmes et les restes carbonisés des bêtes : lapins, poules et chien, gisent au milieu du terrifiant spectacle de l'enchevêtrement calciné de poutres, du lit de fer tordu de la gamine, de la machine à coudre et des poêles.

M. le docteur Brassert, médecin-légiste, a examiné les trois cadavres et a procédé à l'autopsie.

L'autopsie

Il résulte de l'examen médico-légal que le facteur a eu la tête complètement fracassée, tant à coups de hache qu'à coups de talons. La femme a reçu trois coups formidables, tous mortels et la fille un coup mortel étant donné l'énormité de la blessure.

Quant à l'examen des estomacs, il révèle que la mort est survenue deux heures après l'ingestion du repas du soir, c'est-à-dire que le ménage soupant vers 21 heures, ce qui ferait remonter le crime au lundi vers 23 h.

On se demande, dans ces conditions, pourquoi l'incendie ne s'est produit que vers 5 h. du matin.

Après l'autopsie, le mystère reste plus énigmatique et plus complet que jamais.

Aux enquêteurs de faire la lumière sur cette abominable tragédie.

A. T.

A Bouchain, un batelier fut assommé et jeté à l'eau par deux malfaiteurs

Il fut dépouillé de son portefeuille contenant une somme de 3.000 fr.

Depuis une dizaine de jours, M. Alfred Demayer, 48 ans, pilote du bateau « France » avait amarré sa péniche au « Bassin Rond » à Bouchain, contre un autre bateau.

Le batelier, qui loge avec sa femme, à 180 mètres environ du lieu de stationnement de son bateau, avait remarqué qu'on était monté la nuit, à bord et que des cordages et divers outils avaient été enlevés.

M. Demayer exerça une surveillance et vers 2 h. 30 du matin, il quitta sa femme pour aller à son bateau.

Quoique étant possesseur d'un chien policier, d'une carabine, d'un fusil de chasse et d'un revolver, M. Demayer partit seul et sans armes. Il avait dans sa poche un portefeuille contenant une somme de 3.000 fr.

Arrivé près de son bateau, il vit sur le pont un individu, qui passait à un autre des cordages et d'autres objets.

Le batelier les interpella, mais l'un de ces individus s'élança sur lui et lui porta un violent coup de poing sur la tête; l'autre individu rejoignit son complice et à son tour asséna plusieurs coups de matraque sur la tête du batelier, qui tomba sans connaissance.

Les deux hommes le saisirent alors à bras-le-corps et le jetèrent dans le canal.

M. Demayer revint néanmoins à lui et put remonter sur la berge; il vit ses agresseurs prendre la fuite dans la direction du chantier Vandeville.

Il se rendit chez M. Henri Desdinoy, mécanicien, qui habite près de l'endroit où stationnait son bateau et narra l'agression dont il venait d'être victime.

Mme Demeyer fut prévenue, ainsi que M. le docteur Vienne. Transporté chez lui, M. Demeyer avisa vers 5 heures la gendarmerie.

L'enquête

Les gendarmes se rendirent immédiatement au Bassin-Rond et interrogèrent le batelier, qui confirma aux enquêteurs les renseignements que nous donnons ci-dessus.

Ils se rendirent ensuite sur le bateau, où ils découvrirent une clef anglaise et un portefeuille contenant simplement une feuille d'identité au nom de Demayer.

Les gendarmes revinrent chez le batelier qui reconnut ces objets comme lui appartenant et ajouta qu'au moment où il fut assailli il avait dans son portefeuille une somme de 3.000 fr. en coupures de cent francs.

Ces 3,000 fr. avaient disparu et une visite opérée dans le bateau n'apporta rien de nouveau.

D'autre part, l'enquête faite dans le voisinage fut infructueuse; elle continue.

Les blessures reçues par Demayer sont sans gravité et le docteur Vienne lui a prescrit quelques jours d'incapacité de travail.

Une grave affaire de corruption en Belgique

Un haut fonctionnaire des Finances et sa femme qui auraient reçu des fortes sommes de firmes allemandes ont été arrêtés

Le Parquet de Bruxelles a fait arrêter, hier, un haut fonctionnaire du ministère des Finances, attaché au service des Réparations. Ce haut fonctionnaire est M. Srick, directeur du contrôle des colorants au département des Réparations, dépendant du ministère des Finances. Il était placé à la tête de ce service depuis plusieurs années.

Il est accusé d'infractions à l'art. 246 du Code pénal, qui poursuit la corruption et le détournement.

Il a été écroué à la prison de Forest. Il aurait touché de fortes sommes d'argent de firmes allemandes de colorants. Il avait dans sa mission le contrôle des couleurs fournies pour le compte des Réparations.

C'est sa femme qui l'aurait dénoncé. Le divorce venait, en effet, d'être prononcé. Mme Srick habitait seule une belle villa, près de l'Observatoire. Elle est poursuivie pour recel et elle a été arrêtée, hier après-midi. C'est une ancienne couturière.

Lui, est un ancien médecin. Les faits ont été commis pendant les années 1926, 1927 et 1928. L'affaire cause d'autant plus de sensation à Bruxelles que M. Srick est le fils d'un ancien magistrat communal d'un faubourg de Bruxelles et le beau-frère d'une haute personnalité très estimée, qui a été attachée à la commission des Réparations à Paris.

Le double assassinat d'Hérin

Ainsi que nous l'avons annoncé, Deglave, accusé du double parricide d'Hérin, comparaîtra devant les assises du Pas-de-Calais à la fin de la session de juin.

Les débats dureront probablement deux jours, comme à Douai, et seraient fixés aux 20 et 21 juin.

Enfin, le bruit court que Me Blémant, défenseur de Deglave, serait assisté d'un avocat parisien.

Un gardien de la paix tué par sa femme, à Paris

A la suite d'une discussion survenue dans leur logement, 4, rue André-Messager, à Paris, Mme Mazeyrat a tué son mari, gardien de la paix, d'une balle de revolver.

Le commissaire de police du quartier de Clignancourt a ouvert une enquête.

Le gardien de la paix Mazeyrat était originaire de Picharaute (Puy-de-Dôme) ; sa femme est née à Vaves (Allier).

Le voyage du « Comte-Zeppelin »

Le « Comte-Zeppelin » s'est envolé lundi à 21 h. 12 de Lakehurst, pour Séville. Il a signalé hier matin à 5 h. (heure locale) qu'il se trouvait à 1.206 kilomètres de New-York.

FEUILLETON DU 4 JUIN 1930. — N° 32

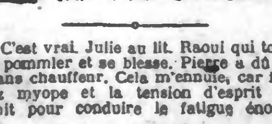

— C'est vrai. Julie au lit. Raoul qui tombe d'un pommier et se blesse. Pierre a dû partir sans chauffeur. Cela m'ennuie, car il est assez myope et la tension d'esprit qu'il fournit pour conduire le fatigue énormément.

« Si encore j'avais pu l'accompagner, je l'aurais remplacé au volant. J'adore conduire. Mais j'ai dû faire la garde-malade. Que voulez-vous ! je me suis si attachée à cette brave Julie ! Elle est un peu toute ma famille d'autrefois, et je m'en serais voulu si, en mon absence, il lui était arrivé une complication toujours à craindre à son âge.

— Vos soucis prendront fin à bref délai, chère madame. J'espère ne revenir maintenant qu'en ami, et plus en médecin !

— Alors à très bientôt, docteur !

Gina remonta en chantonnant dans la chambre de Julie.

Cette journée d'automne était resplendissante. Le soleil dardait ses rayons sur la vallée pâmée de chaleur et teinte en sépia par ce pénible et orageux septembre.

Les arbres de la propriété avaient pris les teintes de rouille, d'or, de cuir de Cordoue et de bordeaux que l'automne mélancolique, cette saison artiste par excellence, leur donne avec tant de délicatesse. Mais on sentait, ce jour-là, que l'air était encore surchargé d'électricité estivale et qu'un orage ne tarderait pas à souiller de ses nuages de suie et de cuivre l'azur profond du ciel.

— Eh bien, Julie, s'écria-t-elle en entrant, nous voilà guérie, à présent ? Le docteur part content et ne reviendra pas. C'est bon signe !

— Que madame est bonne ! dit Julie pelotonnée dans son fauteuil près de la fenêtre ouverte. Mais que je m'en veux d'être tombée malade juste au moment où Monsieur partait en voyage ! Je disais bien à madame qu'elle pouvait suivre son mari... Ç'aurait mieux valu... C'est si dangereux que madame reste seule ici.

— Mais non, voyons ! C'est fini, toutes ces histoires-là... N'y pense plus !... Tu vois bien que rien n'est arrivé pendant ces huit jours. Depuis juillet, nous n'avons plus entendu parler de mon sinistre cousin Robert et j'ai tout lieu de croire qu'il ne reparaîtra plus... Il a dû finir par se lasser.

— Les vipères dorment de longs mois pour fortifier leur venin, murmura Julie en hochant la tête. Que madame se tienne sur ses gardes.

— Bien entendu, je n'irai pas le chercher chez lui, répondit Gina en riant, mais mes craintes se sont tout de même bien apaisées à son sujet. Et puis, ne parlons plus de tout cela. Ça ne vaut rien pour ton cœur !

— Il n'est guère solide, en effet ! Nous sommes bien usés, tous les deux !

— Si tu es raisonnable et si tu te reposes tout à fait, en m'obéissant, tu guériras fort bien. Un cœur, voyons, c'est comme le tic tac d'une pendule. Ça dure indéfiniment.

— Bien sûr. Mais quand le tic tac s'arrête, c'est que la pendule est cassée... Madame oublie que j'ai quatre-vingts ans.

— Chut ! ne le dis pas, personne n'en saura rien. Tiens, voilà Mariette qui apporte ton déjeuner.

— Bonjour, Mamzelle Julie, dit la petite femme de chambre en posant son plateau sur la table. Quand vous aurez terminé, vous me sonnerez pour que je vienne débarrasser. Il faut bien manger, n'est-ce pas ? Maintenant que ça mieux, vous devez travailler à reprendre des forces.

— Comme tout le monde est gentil pour moi, ici ! Merci, ma petite Mariette.

— Là, te voilà installée... je te laisse, dit Gina... je meurs de faim et je vais déjeuner.

— On voit bien que Madame attend Monsieur... Madame est contente, aujourd'hui !

— Ah ! si je recevais de lui un coup de téléphone m'annonçant son arrivée pour ce soir, comme je serais heureuse. Le temps me tarde tant de le revoir !

— C'est pour cela que Madame est toute prête.

— Je n'ai que mon chapeau et mon manteau à mettre. Je saute dans ma voiture et je roule au-devant de Pierrot. Ah ! il en aura une surprise !... Tu le vois, Julie, arrivant sur la route, l'air attentif à son volant. « Tiens ! dira-t-il, une torpédo qui ressemble à la mienne !... Une femme qui conduit ?... Elle fait des gestes... Mais c'est Gina !... Pouf ! je suis dans ses bras. Tu vois ça d'ici, Julie ? Moi, j'y suis ! Dieu ! que je suis contente aujourd'hui ! A tout à l'heure, ma bonne vieille, et bon appétit !

— Merci, Madame.

Gina s'éclipsa, légère comme une jeune biche.

La vieille domestique ne put s'empêcher de joindre les mains et de murmurer :

— Que Dieu la protège ! C'est un ange. Elle mérite bien le bonheur que monsieur Barjac lui donne.

Gina déjeuna, puis à peine son café bu, alla faire avec Croûton une partie endiablée sur la pelouse du jardin. Ensuite, elle remonta dans la chambre de Julie, rouge et essoufflée, en s'éventant nerveusement à cause de la chaleur de plus en plus lourde.

La vieille femme lui sourit :

— Je laisse la porte entr'ouverte pour entendre le téléphone. Pierre ne va pas tarder à m'appeler au bout du fil. Ouf ! dit-elle en s'asseyant dans un fauteuil, cet animal de Croûton m'a fait courir... Je n'en puis plus !...

— Oh ! répliqua Julie en penchant la tête vers la fenêtre, regardez ces gros nuages... C'est l'orage qui s'avance.

Gina leva les yeux.

— Pourvu que le mauvais temps n'empêche pas mon Pierrot de rentrer !

— Les orages dans le ciel, lui répondit Julie gravement, c'est comme dans la vie. Ça arrive vite, très vite... c'est quelquefois terrible... et puis ça se passe... le ciel redevient bleu !

— Oui, mais l'orage qui va éclater aujourd'hui nous apportera la fin de la belle saison. S'il pleut, c'est le froid, l'humidité... Puis l'hiver, si long, qui fait tant souffrir les pauvres gens...

— Et puis la belle saison reviendra, continua Julie en hochant la tête... Les arbres refleuriront, et peut-être serai-je encore sur cette terre, pour bercer votre petit enfant.

Gina rougit à cette pensée et un sourire illumina son visage.

Je voudrais tant que ce soit un fils, s'écria-t-elle, et qui ressemble à son père ! Mon Pierre est si content d'être bientôt papa !

Un roulement lointain et prolongé se fit entendre, tandis qu'un vent léger commençait à soulever en tourbillon la poussière de la route.

— Voilà l'orage ! dit Julie.

Le ciel s'obscurcissait, en effet, et de tous côtés, d'énormes nuages gris d'ardoise s'amoncelaient.

— Et Pierre qui ne téléphone pas, soupira Gina, énervée par l'attente.

— Trois heures, déjà ! Mais qu'attend-il donc ?

— Monsieur a tellement à faire, voyons ! Que Madame ne s'impatiente pas !...

Les grondements du tonnerre se rapprochèrent... Le vent fraîchit, tourna en rafales, arrachant aux arbres leurs premières feuilles desséchées qu'il fit tourbillonner bien haut dans le ciel.

Un éclair zébra un nuage noir, suivi d'un éclatement plus rapproché.

— Fermons la fenêtre, proposa Gina. L'orage m'effraie toujours... C'est nerveux, je crois !

La jeune femme eut à lutter contre l'assaut du vent qui l'enveloppa, plaquant ses vêtements et échevelant ses boucles blondes.

— Mon Dieu ! s'écria Julie, pourvu que Monsieur ne soit pas en route !

— Il se sera mis à l'abri... ou il ne sera pas parti, puisqu'il ne m'a pas téléphoné.

(A suivre.)